

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5558**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent d'encadrement de surveillance et d'intervention

Nouvel intitulé : Chef d'équipe de surveillance et d'intervention

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole des fusiliers marins (ECOFUS)	Commandant l'école des fusiliers marins, Commandant l'école des fusiliers marins

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent d'encadrement de surveillance et d'intervention participe à la protection des biens et des personnes sur les points sensibles de la marine nationale (ports, bases navales...). Il anime et gère une équipe de travail, ainsi que les moyens nécessaires pour assurer la disponibilité de l'armement et des équipements de protection défense. A bord des bâtiments, il participe à la vie courante du bord. Il a pour mission de centraliser et de diffuser l'information relative à la situation des effectifs du bord. Il est responsable de locaux et de matériels d'équipements de collectivités. Il participe également à la formation militaire et protection du personnel.

Ses activités principales sont :

- Assurer la permanence d'un centre opérationnel de protection ;
- Conduire l'action d'un élément de surveillance et d'intervention ;
- Contribuer à la disponibilité opérationnelle du personnel dans le domaine de la protection et de la défense ;
- Participer au fonctionnement courant de l'unité ;
- Conduire l'action d'une équipe dans les tâches d'intérêt commun ;
- Concourir au fonctionnement des moyens généraux de l'organisation ;
- Gérer les équipements de protection, de sport et de collectivité.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Diriger un centre opérationnel de protection ;
- Diriger une équipe armée en patrouille ;
- Commander la manœuvre d'une équipe armée en intervention ;
- Préparer le personnel aux missions de protection et de défense ;
- Veiller au respect des règlements et de la discipline à bord ;
- Diriger l'activité d'une équipe de travail ;
- Commander un élément en armes pour rendre les honneurs militaires ;
- Gérer les informations relatives au service courant ;
- Garantir la disponibilité du matériel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la certification a vocation à exercer ses fonctions comme militaire sous-officier dans la marine nationale, dans des unités à terre ou embarquées. Dans la marine, la population concernée par cet emploi représente un effectif de 930 personnes.

Cet emploi peut s'exercer au sein d'unités à terre (80%) ou embarquées (20%) dont les effectifs varient de 30 à 2000 personnes.

A l'issue de leur contrat dans la marine, les marins titulaires de la certification exercent généralement leur métier dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

K1706 : Sécurité publique

N1103 : Magasinage et préparation de commandes

N4201 : Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 14 composantes : UV 1 - Garantir la disponibilité du matériel (gestion du matériel, coefficient 1)

UV 2 - Effectuer des rondes sécurité (sécurité, coefficient 1)

UV 3 - Gérer les informations relatives au service courant et veiller au respect des règlements et de la discipline à bord (service à bord, coefficient 2)

UV 4 - Commander un élément en armes pour rendre les honneurs militaires (cérémonial, coefficient 2)

UV 5 - Organiser et conduire un apprentissage pratique (commandement, coefficient 4)

UV 6 - Diriger un centre opérationnel de protection et un élément dans des actions de protection (protection à terre, coefficient 20)

UV 7 - Diriger une équipe de la brigade de protection et un élément de l'équipe de visite (protection à bord, coefficient 5)

- UV 8 - Diriger et contrôler l'action d'une équipe d'intervention armée (combat d'infanterie, coefficient 20)
 UV 9 - Mettre en œuvre l'armement en dotation des les unités de fusiliers (armement, coefficient 4)
 UV 10 - Acquérir les niveaux de tir imposés par l'autorité d'emploi (ALFUSCO) (tirs, coefficient 4)
 UV 11 - Conseiller les tireurs et contrôler les opérations de sécurité lors d'une séance de tir aux armes légères d'infanterie (moniteur de tir aux armes légères d'infanterie, coefficient 4)
 UV 12 - Diriger une embarcation en navigation isolée limitée à 5 nautiques des côtes (chef d'embarcation pneumatique, coefficient 4)
 UV 13 - Participer à la mise en condition physique générale du personnel militaire (instruction de l'Entraînement Physique Militaire et Sportif, coefficient 4)
 UV 14 - Etre physiquement apte à l'emploi (formation physique et sportive, coefficient 19)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé d'un président, le commandant de l'école des fusiliers marins et de 6 personnes : * représentants professionnels : - un représentant employeur - un représentant des titulaires de la certification * représentants des enseignants - un cadre d'instruction - 3 instructeurs des formations supérieures
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	5 personnes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 24 janvier 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 janvier 2008, jusqu'au 24 janvier 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 50 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Ecole des fusiliers marins BP 51
 56998 Lorient Armées

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Chef d'équipe de surveillance et d'intervention